

Conclusion

- LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE*

- LA « CONTRAINTE D'ATTRACTIVITE »*

- L'ORGANISATION DU TERRITOIRE, LE SCOT ET LES PERSPECTIVES*

Conclusion

□ LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

Au terme des analyses sectorielles des différents domaines d'investigation du SCOT, il convient de rassembler les différents enjeux soulevés par le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement, afin d'évaluer le « champ des possibles » laissé au SCOT pour fixer les objectifs des politiques publiques d'aménagement.

Conformément à l'esprit de la Loi S.R.U., il apparaît opportun d'exposer ces enjeux, qui ont été examinés analytiquement dans chaque chapitre thématique, de façon à la fois synthétique et transversale, c'est-à-dire en favorisant les interactions et les convergences afin d'autoriser la poursuite de la procédure d'élaboration du SCOT et notamment l'émergence de scénarii globaux d'évolution, puis d'un projet d'aménagement et de développement (PADD).

Le tableau ci-dessous résume les principaux éléments de ces enjeux:

Problématiques	Eléments du diagnostic
Modes de développement	<p>Le développement du Pays Risle-Charentonne a été un développement de niveau faible, tiré par la croissance des services à la personne, et par une économie résidentielle dont le corollaire est un « développement par procuration » où de plus en plus de résidents travaillent à l'extérieur. L'autonomie du Pays se réduit, tandis que les risques industriels sur l'emploi demeurent forts.</p> <p>Le niveau de la croissance, tant démographique qu'économique, n'a cependant pas conduit à des développements économes de l'espace ; le mode consommation, sous ce rapport, a été peu « durable » et ne saurait être prolongé indéfiniment.</p> <p>Face à un double phénomène de concurrence internationale et régionale forte, et de pression potentielle, à terme, de l'Ile-de-France sur le plan résidentiel, le Pays Risle-Charentonne est à la croisée des chemins : jusqu'à présent, son développement a été, dans les faits, subi. Les effets de cette situation contrainte n'ont pas été mauvais, mais le risque est fort d'une évolution moins aisée à l'avenir.</p> <p>La question est donc posée d'un mode de développement choisi, pour lequel les efforts poursuivis par les collectivités depuis les années 90 autour de la constitution du « Pays Risle-Charentonne » constituent indéniablement un des principaux atouts et dont le SCOT peut représenter une étape décisive.</p>

<p>Gestion de l'espace</p>	<p>Le développement économique et résidentiel, pourtant de faible ampleur, a été consommateur d'espace et de ressources, dans la dernière période bien que le territoire reste essentiellement un territoire rural.</p> <p>Les besoins résidentiels liés au simple maintien de la population sont importants ; il faut leur ajouter ceux liés aux développements à vocation économique et commerciale si l'on veut améliorer l'équilibre habitat/emploi et ceux qui seraient destinés à permettre une éventuelle augmentation de la population résidente. L'ensemble de ces besoins conduit naturellement à une réflexion sur des formes urbaines moins consommatrices.</p> <p>La typologie des villes, des bourgs et des villages du Pays Risle-Charentonne, et la forme de leur extension, doivent faire l'objet d'un examen en vue d'une urbanisation plus durable et plus équilibrée, alliant développement et maintien du cadre de vie favorable qui rend ce développement possible à long terme.</p>
<p>L'équilibre du territoire</p>	<p>L'équilibre du territoire, c'est d'abord l'équilibre global avec une économie attractive (taux d'emploi) et une mixité, notamment générationnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● pour ce qui est du taux d'emploi, on note une dépendance vis-à-vis des pôles extérieurs ● pour ce qui est de la mixité générationnelle, la pyramide des âges de la population fait peser un risque à moyen terme sur le nombre d'actifs du territoire. <p>Si, globalement, le réseau des bourgs (souvent chefs-lieux de canton) reste dynamique et actif, ce qui est une caractéristique du Pays, le développement résidentiel et économique n'a pas été homogène et certains secteurs, notamment le sud du périmètre, présentent des difficultés spécifiques, liées à plus grand éloignement des « corridors de croissance » qui suivent l'A13, et qu'un projet de développement devra prendre en compte pour autoriser une croissance harmonieuse de l'ensemble du territoire.</p>
<p>L'économie des flux</p>	<p>Le mode de développement en évolution au plan régional se traduit par un accroissement très rapide des flux de transit (ferroviaires, routiers, fluviaux) et des flux internes, réalisés par ailleurs, pour l'essentiel, en voiture particulière.</p> <p>Cependant, l'économie du Pays Risle-Charentonne est relativement isolée des pôles voisins, et n'est encore pleinement intégrée à « l'économie des flux », nationaux et internationaux.</p> <p>Dans un contexte où la tendance à la « métropolisation » extensive de l'Île-de-France, qui jouxte déjà le territoire, existe à long terme et fait peser un risque sur les conditions du développement du Pays, les infrastructures, notamment routières, et les réseaux de transports collectifs, constituent un obstacle au développement de certains secteurs, et notamment du sud du territoire.</p> <p>De ce point de vue, la montée en puissance de l'A28, dont les retombées sont jusqu'ici modestes, représente un enjeu fondamental, à la fois pour bénéficier du potentiel de développement de ce grand axe, et pour prévoir et organiser ce développement (notamment via des parcs d'activité) au mieux des intérêts globaux du territoire.</p>

<p>La liberté de choix</p>	<p>La liberté de choix des habitants du territoire est liée à la qualité des services et à l'accessibilité à l'emploi, à l'accès aux commerces, c'est-à-dire aux « aménités » du territoire.</p> <p>De ce point de vue, la situation du territoire n'est pas défavorable, sauf pour le sud du périmètre, et, sauf, pour l'ensemble, en ce qui concerne les difficultés d'accès aux réseaux d'information numérique et la relative rareté des réseaux de santé hors de Bernay (notamment pour ce qui concerne la présence de généralistes).</p> <p>Enfin, le niveau de formation, qui conditionne à la fois l'accès à l'emploi et à la culture, présente un niveau souvent observé dans les zones rurales, mais a fait l'objet, dans la dernière période, d'un « rattrapage » important qui constitue une avancée significative du territoire.</p>
<p>La qualité du cadre de vie</p>	<p>Le cadre de vie, qui résulte d'une combinaison spécifique des atouts environnementaux et paysagers, des sites urbains et de leur qualité, et de l'organisation du territoire et de ses services, est un atout fort du Pays Risle-Charentonne.</p> <p>Cependant, le cadre de vie n'a pas encore entraîné une attractivité effective, sur les plans résidentiels et économiques, malgré un léger redressement des soldes migratoires tout récemment.</p> <p>La mise en valeur du rôle fondamental des vallées de la Risle et de la Charentonne, espaces emblématiques du territoire, et des pôles urbains qui leur sont associés, du patrimoine historique et architectural, ainsi que la préservation du bocage qui tend à reculer, ce qui affaiblit la typicité des paysages, constituent indéniablement des enjeux importants pour l'avenir. Si l'attractivité du Pays est liée à son cadre de vie et à son environnement, le maintien de celle-ci à long terme suppose une action déterminée de préservation et surtout de valorisation.</p>
<p>La prévention des risques</p>	<p>Le territoire présente des risques industriels, des risques d'inondation et de glissement de terrain localisés qui ne font pas obstacle à l'établissement d'un projet de développement dans le cadre du SCOT.</p> <p>Cependant, au-delà des PPR et de la maîtrise des ruissellements à l'échelle des bassins versants, la situation environnementale du Pays appelle une organisation de l'espace capable de limiter ces risques, notamment au travers d'une gestion adaptée des urbanisations.</p> <p>Les risques liés au cycle de l'eau doivent évidemment faire l'objet d'une attention soutenue dans un contexte peu favorable à l'échelle nationale, bien que la gestion de la ressource en eau constitue un enjeu majeur, malgré une gestion des pollutions en net progrès.</p> <p>Les risques sociaux sont également un sujet de préoccupation, du point de vue de la pérennité des entreprises installées, du point de vue de l'équilibre habitat-emplois et plus généralement du point de vue de la stimulation d'un développement dans un contexte de pressions extérieures potentiellement fortes.</p>

□ LA « CONTRAINTE D'ATTRACTIVITE »

Le Pays Risle-Charentonne, du point de vue de son développement, est inséré dans une double contrainte, externe et interne :

- Tout d'abord, il fait face, comme tous les territoires ruraux, aux évolutions des grands pôles urbains dont il ne maîtrise pas le rythme de croissance et d'extension, et qui, pourtant, déterminent largement ses potentialités.

Dans les cas du Pays Risle-Charentonne, il s'agit évidemment et avant tout de l'évolution de l'Ile-de-France, dont les franges ouest jouxtent le territoire, et qui peut continuer à tout moment, malgré un SRDIF plutôt limitant, continuer sa « croissance par débordement » vers le sud du territoire (le canton de Rugles, via la N12), ou vers Bernay...

Actuellement, le Pays Risle-Charentonne est soumis à un « champ de pression faible » : il pourrait rapidement devenir le théâtre d'une pression considérable, sur le plan résidentiel notamment, via en particulier e relais d'Evreux.

Cette contrainte externe doit conduire le Pays à adopter une stratégie « robuste », c'est-à-dire une stratégie résistante à cette évolution potentielle de ses puissants voisins, sur lesquels elle ne dispose d'aucun moyen d'action.

- Ensuite, il ne dispose pas, du point de vue démographique et économique, de réserves importantes : son taux d'activité est tel qu'il ne peut pas s'accroître de façon significative, et qu'il est même susceptible de diminution forte à moyen terme pour des raisons démographiques.

Il n'est pas non plus vraisemblable que le Pays puisse « rapatrier » les emplois occupés à l'extérieur par les résidents (solde négatif de plus de 5 000 emplois), compte tenu de la dissymétrie des forces en présence, entre la zone d'emploi de Bernay et celle d'Evreux, de Rouen, etc...

Il s'ensuit donc que toute croissance des emplois est liée à l'arrivée d'actifs. Il en va de même pour la population dans son ensemble, dont le potentiel de croissance endogène est faible.

Le développement démographique récent, tout comme la remontée des taux d'activité, pour encourageants qu'ils soient, ne doit pas faire illusion : il s'est produit dans une période favorable au plan national, et a atteint un niveau plus faible qu'ailleurs ; il sera en outre de courte durée, compte tenu de la pyramide des âges du territoire, sauf apport de populations venant de l'extérieur.

Cette double contrainte est nouvelle. L'extension francilienne ne date que des années 80. Les courbes démographiques ne prennent leur allure actuelle que dans les années 90. Jusque-là, le relatif isolement du Pays Risle-Charentonne, du point de vue économique et démographique, posait peu de problèmes et était même vraisemblablement tenu pour un atout par ses habitants.

La situation a évolué et le Pays Risle-Charentonne se trouve en quelque sorte obligé, s'il veut ne pas reculer, d'être attractif.

Il s'agit bien d'une contrainte, puisque, d'une part, cette exigence n'a pas été choisie, et d'autre part, elle limite la « liberté de choix » du territoire en ce qui concerne ses choix de développement.

Dans la perspective des scénarios du PADD, dont le présent diagnostic constitue le fondement, la reconnaissance de ces contraintes est sans doute le premier argument pour construire un « scénario souhaitable » robuste et pertinent.

□ *DES ATOUTS POUR REUSSIR*

Dans ce contexte, le Pays Risle-Charentonne dispose d'un certain nombre de « points forts » pour stimuler son attractivité :

- **son cadre de vie**, largement rural, dans une période où cette caractéristique est de plus en plus recherchée
- **le maillage du territoire par les villes, les bourgs et les villages**, ce qui est associé à une certaine qualité et accessibilité des principaux services
- **le développement de ses infrastructures** (A28), même si les effets en ont été modestes jusqu'à présent.

Cependant, des atouts ne vont pas de soi : ils supposent d'être valorisés, stimulés, pour devenir des vecteurs de croissance. Le développement de l'emploi, de la qualité des services, la préservation de l'environnement, des ressources naturelles, du cadre de vie, deviennent alors des facteurs essentiels permettant d'utiliser ce qui existe dans le cadre d'un projet global de développement.

En un mot, **les contraintes dans lesquelles évolue désormais le territoire** (comme nombre de territoires ruraux) **oblige à adopter une stratégie de développement globale, et limiter les risques économiques, sociaux et territoriaux par une volonté de développement bien arrêtée.**

□ *L'ORGANISATION DU TERRITOIRE, LE SCOT ET LES PERSPECTIVES*

Le suite du processus de SCOT, et notamment l'élaboration du PADD sur la base d'une démarche prospective comportant des scénarios schématisant les « futurs possibles » du territoire, conduiront à revenir sur ces questions.

Le rythme de développement, ses objectifs, et, surtout, ses modalités pratiques et ses outils seront bien évidemment au centre de cette réflexion, qui s'étendra à tous les domaines de l'activité territoriale.

Dans tous les cas, l'organisation du Pays – et notamment le « Pays » lui-même – seront au centre du débat : si le territoire présente des handicaps et des atouts, son premier avantage est d'être engagé dans une démarche d'organisation, de solidarité, de prévision et de planification. Cette démarche, comme toujours, est encore inachevée, mais elle est déjà ancienne et fonde la réunion des communes et des communautés autour d'objectifs communs que le SCOT a justement comme ambition de définir.

Les contraintes du projet territorial, les moyens à mettre en oeuvre, les outils nécessaires, les rythmes et les modalités du développement peuvent en effet faire l'objet d'appréciations diverses et de mesures différenciées ; mais la pertinence fondamentale d'un Pays qui porte l'émergence et l'affirmation du territoire, de sa population, de ses acteurs et de ses élus, constitue le moyen le plus efficace et le plus novateur pour élaborer un projet territorial d'avenir.